



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 94916

Texte de la question

M. Didier Quentin appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le maintien de l'apprentissage de l'allemand au collège et au lycée. En effet la langue allemande est celle du pays le plus peuplé de l'Union européenne, donc fort utile dans les échanges entre jeunes Européens. Des fermetures de classes seraient envisagées et elles iraient à l'encontre de l'esprit du Traité de l'Élysée de 1963, qui avait scellé la réconciliation franco-allemande. Elles entraîneraient également des parcours d'apprentissage des langues vivantes assez hétérogènes. Un tel changement irait, par ailleurs, à l'encontre des objectifs nationaux d'intensification de l'apprentissage de la langue allemande, conformément aux engagements bilatéraux, pris lors du plan de relance de l'enseignement de l'allemand en France. C'est pourquoi il lui demande les mesures qu'elle entend prendre pour maintenir la pratique de l'allemand dans l'enseignement secondaire.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94916

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 avril 2016](#), page 3043

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)